

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VILLEREAL

L'an deux mil huit, le 21 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de Villereal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2008

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Laurence LAVIGNERIE, Guillaume MOLIERAC, Colette MAYET-DELBOURG, Christian PAJOT, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Kelly GOMES, Pierre-Antony EPINETTE, Reine COURAL, Alain ARFEUIL, Sylvie AVEZOU.

Absents(es) excusés(es) : Marie-Ange RUMEAU procuration à Françoise LAURIERE

Secrétaire de séance : Colette MAYET-DELBOURG

Fixation des tarifs de l'occupation du domaine public pour les manifestations

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité d'instaurer des forfaits pour les manifestations qui utilisent le domaine public.

Il propose pour :

- La Brocante organisée par l'Amicale des commerçants et artisans 400 €
- La Bodega organisée par l'Amicale des commerçants et artisans 500 €
- Le Vide Grenier organisé par l'Office du Tourisme 400 €
- Les Marchés Terroirs organisés par le GVA 150 € la soirée

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à (l'unanimité ou majorité) d'appliquer à compter du 01/06/2008 les tarifs ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire,



- Certifié exécutoire compte-rendu :
- de la réception en Sous-Préfecture :
- et de la publication le : 23/05/2008

